Image not found or type unknown

Estimation des biens mobiliers

Par **Marinella34**, le **18/01/2023** à **21:30**

Bonsoir,

Je me permets une 2eme question car j'avoue etre perdue concernant une succession.

Pour l'estimation des biens mobiliers, le notaire m'a fortement conseillé de faire appel à un commissaire priseur car apparemment sans cette estimation l'état évalue les biens mobiliers à 5% de la valeur du bien immobilier.

Que vous me conseillez vous de faire?

Encore merci pour votre aide, bonne soirée.

Par **Visiteur**, le **18/01/2023** à **22:21**

Bonjour,

C'est vous qui pouvez répondre !

Si vous pensez que la valeur des meubles est inférieure à 5% du patrimoine, il faut aussi ajouter le prix de la prestation du commissaire priseur, pour calculer l'option la plus avantageuse.

La plupart du temps (sauf oeuvres d'art, meubles d'époque, etc) les 5% sont la moins mauvaise solution.

Par **Marinella34**, le **19/01/2023** à **15:02**

Bonjour,
Merci pour votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés